

---

## [AAP : Ecosystèmes des véhicules lourds électrique](#)

[Imprimer](#)

Logo

Image

---

Deadline

2 décembre 2022

- [Se connecter](#) ou [s'inscrire](#) pour poster un commentaire

Contenu

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14 mars 2022

N°2152

Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des Transports, et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, annoncent l'ouverture de l'appel à projets soutenant l'acquisition de véhicules lourds électriques et l'installation de bornes de recharge adaptées à leur usage.

Le transport routier est confronté à deux défis majeurs. D'une part, 23% des émissions de gaz à effet de serre proviennent des poids lourds et des autobus/autocars. D'autre part, le renouvellement des flottes de véhicules et la transition vers les véhicules électrifiés nécessitent des investissements importants de la part des transporteurs et des constructeurs.

Afin d'atteindre les objectifs nationaux et européens de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des Transports, avait dévoilé le lancement de l'appel à projets « Ecosystèmes des véhicules lourds électriques » et précisé ses modalités aux acteurs du secteur à l'occasion du Conseil ministériel pour le développement et l'innovation dans les transports du 14 février dernier. Ce dispositif, opéré par l'Ademe, vise à soutenir l'acquisition et la location longue durée de véhicules lourds électriques, ainsi que l'installation de bornes de recharge adaptées à leur usage. Le montant de l'aide pour l'acquisition ou la location longue durée d'un véhicule atteint 65% de l'écart de coût d'acquisition entre le véhicule électrique et un véhicule diesel équivalent, dans la limite de :  
? 100 000 € pour les poids lourds, portée à 150 000 € pour les tracteurs routiers ;  
? 100 000 € pour les bus et cars.

---

L'installation des bornes de recharge électrique est, quant à elle, sera soutenue à hauteur de 60% des coûts d'investissement.

Les projets peuvent être soumis jusqu'au 2 décembre 2022 sur la plateforme <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/202...> lourds-electriques

Deux relevés intermédiaires sont prévus les 1er juin et 12 septembre 2022.

Les renseignements relatifs à cet appel à projets peuvent être obtenus auprès de l'Ademe en écrivant à

l'adresse suivante : [AAP-ECOSYSVLELEC@ademe.fr](mailto:AAP-ECOSYSVLELEC@ademe.fr).

Contacts presse :

Cabinet de Barbara Pompili

01 40 81 78 31 - [secretariat.communication@ecologie.gouv.fr](mailto:secretariat.communication@ecologie.gouv.fr)

Cabinet de Jean-Baptiste Djebbari

01 40 81 77 57 - [secretariat.dugain@transports.gouv.fr](mailto:secretariat.dugain@transports.gouv.fr)

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher

01 53 18 44 38 - [presse@industrie.gouv.fr](mailto:presse@industrie.gouv.fr)

[DETAIL](#)

Visibilité

Public

Fiche signalétique obligatoire

Désactivé

[Imprimer](#)

Territoires

[Hauts-de-France](#)